



FICHE D'INSCRIPTION — COURS ADOS

SAISON 2026 / 2027

Cours ouvert aux adolescents de 11 à 15 ans. Fiche à remplir et signer par le responsable légal.

COORDONNÉES DE L'ADHÉRENT

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone (parent) : Email (parent) :

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom et téléphone) :

Comment avez-vous connu le club Krav Maga Penn Ar Bed ?

AUTORISATION DU RESPONSABLE LÉGAL (OBLIGATOIRE)

Je soussigné(e) :

responsable légal(e) de l'enfant désigné ci-dessus, demande son inscription et autorise les responsables de l'association, en cas d'urgence, à le faire admettre au centre hospitalier désigné ci-après :

ou le plus proche.

À Quimper, le Signature :

CONSTITUTION DU DOSSIER

L'accès aux cours n'est possible que lorsque le dossier est complet :

- la présente fiche d'inscription, datée et signée
- la cotisation (paiement en 3 chèques maximum)
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du krav maga, daté de moins d'un an
- une photo d'identité

Certificat médical : la Fédération Européenne de Krav Maga exige un certificat médical renouvelé chaque saison, y compris pour les mineurs. Il doit être fourni à chaque saison.

Tenue et protections obligatoires : pantalon noir de kimono, t-shirt blanc, coquille, paire de gants de boxe, protège-dents et protège-tibias.

Je soussigné(e) :

responsable légal(e) de l'adhérent, reconnais avoir pris connaissance du fait que le planning est allégé durant les vacances scolaires : un seul cours est assuré sur les deux semaines, selon le calendrier communiqué par le club. Je m'engage à respecter le règlement intérieur de Krav Maga Penn Ar Bed ainsi que le code moral de la Fédération Européenne de Krav Maga, dont j'ai pris connaissance.

À Quimper, le Signature :

(signature à faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE (FACULTATIVE)

Cette autorisation est indépendante de l'inscription : la refuser n'empêche en rien la pratique au sein du club. Elle peut être retirée à tout moment sur simple demande écrite adressée au bureau.

J'autorise Krav Maga Penn Ar Bed à diffuser les photographies et vidéos prises lors des cours, entraînements et manifestations du club, sur son site internet et sa page Facebook :

- ☐ OUI, j'autorise la diffusion
- ☐ NON, je n'autorise pas la diffusion

À Quimper, le

Signature :

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Le montant de la cotisation pour la saison 2026 / 2027 est de 100 €.

Le paiement s'effectue en espèces, par chèque (3 chèques maximum) à l'ordre de Krav Maga Penn Ar Bed, ou par chèques-vacances ANCV.

La cotisation annuelle n'est ni remboursable ni transmissible, y compris en cas de blessure ou de circonstances imprévues.

La licence de la Fédération Européenne de Krav Maga, d'un montant de 33 €, est à régler directement en ligne sur www.krav-maga.net.

CODE MORAL DE LA F.E.K.M.

Adhérent de la F.E.K.M.R.D., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- d'honnêteté
- de non-agressivité
- d'humilité
- de respect de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav Maga qu'en cours, ou dans le seul but de défendre mon intégrité voire celle de mes proches. Je contribuerai également à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE KRAV MAGA PENN AR BED

Art. 1. Pour être autorisé à s'entraîner, l'adhérent doit être à jour de toutes les formalités administratives, paiement de la cotisation inclus.

Art. 2. Les cotisations ne sont ni remboursables ni transmissibles, quel qu'en soit le motif, y compris en cas d'exclusion de l'adhérent par le bureau.

Art. 3. Les locaux, leurs abords, le mobilier et le matériel mis à disposition de l'association ou lui appartenant sont à respecter. Toute dégradation peut justifier l'exclusion immédiate du fautif.

Art. 4. L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

Art. 5. L'adhérent s'engage à respecter le code moral de la F.E.K.M.R.D. figurant ci-dessus.

Art. 6. L'instructeur peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur, causant des troubles au bon déroulement du cours (bruit, retard, dangerosité pour elle-même ou pour autrui) ou ne disposant pas de l'équipement individuel : pantalon de kimono noir sans fermeture éclair, t-shirt blanc FEKM ou neutre, paire de baskets, coquille, protège-tibias, paire de gants de boxe, protège-dents, et plastron si nécessaire.

Art. 7. L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le bureau s'il ne respecte pas le présent règlement, ou si son comportement occasionne une gêne pour les adhérents, sans qu'il soit nécessaire de justifier la décision.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par l'association Krav Maga Penn Ar Bed aux seules fins de gestion des adhésions, de la licence fédérale et de la communication interne du club. Elles sont conservées pendant la durée de l'adhésion, puis trois ans, et ne sont transmises à aucun tiers en dehors de la Fédération Européenne de Krav Maga.

Conformément au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition sur les données vous concernant. Pour l'exercer, adressez votre demande au bureau de l'association.

CADRE RÉSERVÉ AU CLUB

- ☐ Certificat médical ☐ Cotisation ☐ Photo ☐ T-shirt (1re année)